

REÇU LE  
4 FEV. 2008



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA  
GENDARMERIE NATIONALE  
Service des opérations et de l'emploi  
Sous-direction de la défense  
et de l'ordre public  
Centre de renseignement et  
d'opérations de la gendarmerie

N° 4750 du 11 janvier 2008  
DEF/GEND/OE/SDDOP/CROG

BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><b>OBJET :</b> Procédures relatives aux PAN.</p> <p>- PV N° 1907/2007 BT .....</p> <div data-bbox="172 1442 596 1720" data-label="Text"><p>BRIGADE DE COURRIER ARRIVÉ LE 13 19 JAN. 2008 N° 572 / 573</p></div> <p><b>DESTINATAIRE :</b> Centre national d'études spatiales Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (à l'attention de monsieur ) 18, avenue Edouard-Belin à Toulouse</p>		

**GENDARMERIE NATIONALE**  
Groupement de Gendarmerie Départementale

**REÇU LE**  
- 4 FEV. 2008

**DESTINATAIRES**

**Monsieur le**

- M. le Procureur de la République
- M. le Directeur de la Sécurité Publique à TOULOUSE.
- M. l'Officier du Ministère Public
- M. le Commandant de la Brigade
- \_CNES groupe études et information sur les phénomènes aérospatiaux Non identifiés\_

A : \_\_\_\_\_

**TRANSMISSION DIRECTE DES PROCEDURES.**

Suivant les instructions expresses et permanentes de M. le Procureur de la République à TOULOUSE

Références : NMR 573/2

- Continuation d'enquête.
- Se trouver compétent en raison de la commission des faits.
- Exécuter les instructions jointes du parquet.

**MISSION**

Transmission procédure PAN

A TOULOUSE le 19 Janvier 2008

GENDARMERIE NATIONALE				
Compagnie				
Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
16678	01907	2007		1/2

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF

<i>Analyse et références</i>	
Objet	Signalement de présence d'un Objet Volant Non Identifié
Références	

Le mercredi 7 novembre 2007 à 15 heures 25 minutes  
Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à \_\_\_\_\_ rapportons les opérations suivantes :

**PREAMBULE**

Le 06 novembre 2007 à 09 heures 30, Monsieur \_\_\_\_\_ se présente au bureau de notre unité afin de nous signaler les faits dont il a été témoin en date du 1er novembre 2007, à proximité d'ORLEANS (45).

**ENQUETE**

De l'audition et des investigations effectuées, il appert que:

--- « Monsieur \_\_\_\_\_ a été témoin d'un fait qu'il n'a pas pu clairement établir. Se définissant, hors audition comme une personne à forte culture scientifique, issue d'un père de militaire, de surcroît pilote, ce dernier n'explique pas la présence d'un tel aéronef. ----- (PIECE N°2)

--- « L'exploitation des clichés photographiques permet d'établir que l'objet, en état visible de lévitation, semble changer de forme (triangle, puis rectangle et enfin losange). Il se situe à une altitude approximative de 2000 mètres, au sommet culminant le cumulonimbus abordé. Le ciel alentour est dégagé. L'objet effectue une manoeuvre de survol de la masse nuageuse, puis d'entrée, représentant un très grand danger pour tous les aéronefs connus à ce jour. En revanche, aucun accident n'est constaté. L'appareil disparaît dans le nuage.----- (PIECE N°3)

--- « Pouvant s'agir de vols d'expérimentation de l'armée française, ou d'expériences pour captation de données météorologiques, nous prenons attache d'une part, avec les services de gendarmerie \_\_\_\_\_ Ils nous est indiqué la présence de la Base Aérienne 152 à BRECY.

Après avoir pris attache avec leur service, il ressort qu'aucun mouvement aérien n'a été observé en date du 01 novembre 2007. Aucun accident ou incident n'a été enregistré.

D'autre part, la station météorologique d'ORLEANS nous informe qu'à leur niveau, il n'a pas été déployé d'instrument de mesure de l'atmosphère terrestre dans la zone définie. ----- (PIECE N°4)

**L'Agent de Police Judiciaire**

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[ 1 ] - à M. le Procureur de République à MELUN (77) [ 1 ] - à M. le Préfet à MELUN (77) [ 2 ] - à DGGN- Bureau défense Opération dont un exemplaire SEBRA [ 1 ] - à M. le Général commandant la Région Aérienne à PARIS [ 1 ] - à M. le colonel commandant le groupement de Seine et Marne à MELUN (77) [ 1 ] - Archives BTA	Le11/12/2007 Signature(s)  11	L'adjudant Chef commandant _____ Le  REC. 2007
--	--	--

--- « Depuis ces faits, et à ce jour, aucun effet physique n'est conséquent sur la personne de Monsieur suite à cette apparition inexplicquée.

--- « A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'identifier clairement la provenance et la nature de l'objet aperçu et photographié par Monsieur

--- « Les clichés photographiques numériques nous sont communiqué par Mr au moyen d'un support informatique (clé USB). Nous copions ce dossier numérique et l'archivons dans la base de données de l'unité. Nous joignons en annexe, au présent dossier, un exemplaire papier de ces clichés. ----- (**ANNEXES 1 à 5**)

--- « Le 30 novembre 2007, Nous transmettons le fichier informatique contenant les photographies numériques à l'attention de la cellule renseignements de , sous l'appellation « Photo procédure OVNI »----- (**PIECE N°5**)

--- « Le second témoin du phénomène est identifié en la personne de d'une fillette, Mademoiselle résidant sur la commune de MONTS (37). Cette dernière pourra être utilement entendue sur les faits par l'unité de gendarmerie territorialement compétente sur la commune de résidence.---(**PIECES N°6 et 7**)

## CLOTURE

Nous clôturons le présent procès verbal et le transmettons en l'état aux autorités compétentes en matière d'identification.

Fait et clos à

le 11 Décembre 2007.

L'Agent de Police Judiciaire

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
16678	01907	2007	2	1/1

Nmr dossier justice

*Analyse et références*

Objet Signalement de présence d'un Objet Volant Non Identifié

Références

Le mardi 6 novembre 2007 à 09 heures 40 minutes  
Nous soussigné

Vu les articles 20, 21-1 du Code de Procédure Pénale  
Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :  
Le 06 novembre 2007 à 09 heures 40, nous procédons à l'enquête citée en référence

**IDENTITE**

**DECLARATION**

--- « Je me présente, ce jour, au bureau de votre unité, afin de vous signaler les faits dont j'ai été témoin en date du jeudi 1er novembre, entre 11 heures 15 et 11 heures 30. -----  
 --- « Je jour là, j'étais à bord d'un véhicule, placé sur le siège avant droit. Dans le cadre d'échange d'enfants pour la période des vacances, un voisin et moi même avons effectué le trajet se situant entre ST SAUVEUR SUR ECOLE et TOURS, par le biais de la route Nationale. -----  
 --- « Lors de ce trajet, à hauteur d'ORLEANS, mon attention s'est portée sur un objet dans le ciel. Intrigué, j'ai regardé d'avantage. Je conserve toujours mon appareil photo à portée de main, et j'ai pris quelques clichés de ce qui me semblait être un « deltaplane » au début. Puis cet objet a changé de forme et est entré dans un nuage, situé à proximité. Je vous délivre ces 5 photos numériques, où l'on voit l'objet en question. Je n'ai pas pu identifier cet aéronef, d'autant plus qu'il tournait sur lui même et ne semblait être maintenu par aucun câble. L'objet est entré dans le nuage et a disparu de mon champ de vision. Je n'ai plus rien aperçu. -----  
 --- « Suite à cela, j'en ai parlé à la personne avec laquelle je circulais, mon voisin prénommé résidant à ST SAUVEUR SUR ECOLE. Il m'a dit dit n'avoir rien vu. En revanche, la petite fille assise à la place arrière droite a bien vu cet objet, en même temps que moi. Il s'agit d'une petite fille prénommée âgée de 7 ans et demeurant à TOURS. -----  
 --- « Étant fils d'aviateur, je suis très intrigué par ce qu'il s'est produit. J'ai envoyé ces photos à mon père, qui m'a conseillé de venir vous voir et de vous le signaler. Lui même n'a pas su expliquer ce phénomène, en qualité d'ancien pilote. -----  
 --- « Je ne vois rien de plus à rajouter sur ces faits. -----

A le 06 novembre 2007 à 10 heures 10, lecture faite par moi de la  
déposition ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

**Le témoin**

**L'Agent de Police Judiciaire**

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[ 2 ] - M. le Procureur de la république à MELUN  
[ \_ ] -  
[ \_ ] -  
[ \_ ] -  
[ 1 ] - Archives BTA

Signature(s)

Le

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
16678	01907	2007	6	1/1

Nmr dossier justice

*Analyse et références*

Objet Signalement de présence d'un Objet volant Non Identifié

Références

Le samedi 1er décembre 2007 à 11 heures 10 minutes  
Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la  
gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Le samedi 1er décembre 2007, à 11 heures 00, agissant dans le cadre de l'enquête diligentée suite au  
signalement de la présence d'un Objet Volant Non Identifié, nous contactons téléphoniquement Monsieur  
afin qu'il nous communique les coordonnées du conducteur du véhicule, lors des faits.

Ceci, afin de localiser la dénommée également témoin des faits du 1er novembre 2007.

Le conducteur du véhicule, était:

**Monsieur**

Ses coordonnées téléphoniques sont :

Ainsi, nous contactons téléphoniquement Monsieur Il nous déclare, hors audition que  
la petite fille s'appelle qu'elle est âgée de 6 ou 7 ans. Nous lui demandons qu'il nous communique l'adresse de la  
fillette. Ce dernier semble réticent à l'idée de nous délivrer cette information. Il ne nous l'indiquera qu'après avoir  
contacté et prévenu les parents de

Fait le 30 novembre 2007

L'Agent de Police Judiciaire

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
16678	01907	2007	7	1/1

Nmr dossier justice

*Analyse et références*

Objet

Références

Le dimanche 9 décembre 2007 à 09 heures 45 minutes  
Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Le 09 décembre 2007 à 09 heures 45, nous procédons à l'enquête citée en référence  
Nous prenons attache téléphoniquement avec Monsieur \_\_\_\_\_ demeurant  
à ST SAUVEUR SUR ECOLE (77), afin de recueillir le renseignement précédemment  
demandé.

Il consent à nous délivrer le numéro de téléphone de la famille de

Nous prenons alors attache téléphoniquement avec Mr. \_\_\_\_\_ la mère de \_\_\_\_\_ Leur adresse est:

Nous transmettons ainsi le présent dossier à la Brigade Autonome de \_\_\_\_\_  
compétente sur la commune de MONTS (37).

territorialement

Fait le 09 décembre 2007 à

L'Agent de Police Judiciaire

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
16678	01907	2007	3	1/1

Nmr dossier justice

*Analyse et références*

Objet Signalement de présence d'un OVNI en atmosphère terrestre.

Références

Le mardi 6 novembre 2007 à 10 heures 20 minutes  
Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 20, 21-1 du Code de Procédure Pénale  
Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Le 06 novembre 2007 à 10 heures 25, nous procédons à l'exploitation des clichés numériques fournis par le témoin, Monsieur

Ces derniers, au nombre de 5 (cinq), nous sont communiqués au moyen d'un support informatique (clé USB). Nous les entrons en mémoire dans la base de données de l'unité. Un exemplaire papier de chaque photo est imprimé et joint au présent dossier (**PIECE N°2; ANNEXES 1 à 5**)

Le ciel est nuageux et une masse nuageuse, dite cumulonimbus (ou Cb) est visible au premier plan de cette photographie. Il est à noter que ce nuage est connu pour posséder la plus grande extension verticale, dans l'atmosphère terrestre. Sa base se situe, en général, de quelques centaines de mètres à 2000 mètres du sol. Son sommet dépasse parfois la tropopause et son sommet peut culminer à des attitudes allant de 8000 m à 15000 m. Ce type de nuage donne les orages. Il peut être le siège de manifestations électriques comme la foudre, de chutes de grêle, de pluie, de fortes précipitations et dans les cas les plus extrêmes, de tornades. A ce titre, il s'agit du nuage le plus craint par les aviateurs. Tous les avions détournent ainsi leur route afin d'éviter cet élément naturel.

Or, sur les clichés, l'objet visible est nettement en position de franchir ce nuage, sans craindre les forts cisaillements de vents présents à l'intérieur du nuage, ni même les risques de givrage ou de perte de repères visuels (VFR).

Après agrandissement, l'objet semble modifier son apparence au fur et mesure de son évolution dans le ciel. Il est de couleur sombre, voire, noire, et comporte des reflets « métalliques », sur sa partie supérieure. Il prend une apparence de dôme, puis de parallélogramme. Les parties à couleur métallique, ne sont pas visibles sur tous les clichés.

Le témoin affirme que l'objet serait entré dans le nuage. Les avions terrestres, connus à ce jour, et menés par des pilotes chevronnés ne franchissent pas un tel danger, tant pour eux mêmes que pour leur appareil. De plus, l'objet aurait « disparu », selon les termes du témoin. Or, un appareil ou un instrument de mesure météorologique aurait forcément été entraîné par le phénomène de rafales descendantes présent dans la masse nuageuse, et aurait été plaqué au sol.

A ce jour, aucun appareil, ou para-pente n'a été retrouvé au sol, projeté dans de telles conditions. Aucun accident se rapprochant de ces faits n'a été enregistré.

Dont procès-verbal fait et clos à :

le 07 novembre 2007 à 17 heures 10.

**L'Agent de Police Judiciaire**



**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
16678	01907	2007	4	1/1

Nmr dossier justice

*Analyse et références*

Objet Signalement de présence d'un OVNI en atmosphère terrestre

Références

Le mercredi 7 novembre 2007 à 16 heures 15 minutes  
Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 20, 21-1 du Code de Procédure Pénale  
Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Le 07 novembre 2007 à 16 heures 00, nous procédons à l'enquête citée en référence

Nous prenons attache téléphoniquement avec les services de la Base Aérienne 123 de BRECY – ORLEANS, au . Nous sommes mis en relation avec le Lieutenant directeur des vols de la journée du 7 novembre 2007. Ce militaire nous informe ne pas avoir observé de mouvement aérien, à son niveau, pendant la journée du 01 novembre 2007, aux alentours de 11 heures, heure locale, à proximité de la Route Nationale 152 (sens ORLEANS/TOURS).

De même, nous prenons attache téléphoniquement avec les services départementaux de la météo d'ORLEANS, en la personne de Mr . Il appert qu'aucun moyen aérien ne semble avoir été déployé, ces derniers jours, et notamment en date du 01 novembre 2007, en vue de mesure. Aucun ballon-sonde ou autre instrument n'a été utilisé en vue d'observation de données météorologiques terrestres.

A ce jour, le phénomène observé par Monsieur reste inexplicable quant aux recherches effectuées près des différents services compétents, exploitant le milieu aérien de la zone d'ORLEANS.

Dont procès-verbal fait et clos à

, le 07 novembre 2007 à 16 heures 30.

**L'Agent de Police Judiciaire**

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

**PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT  
ADMINISTRATIF**

Code Unité	P.V	Année	N° pièce	Feuillet
16678	01907	2007	5	1/1

Nmr dossier justice

*Analyse et références*

Objet                    Signalement de présence d'un Objet volant Non Identifié

Références

Le vendredi 30 novembre 2007 à 17 heures 00 minute  
Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 59 et 298 du décret organique du 20 Mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Le 30 novembre 2007 à 16 heures 10, agissant dans le cadre de l'enquête diligentée suite au signalement de la présence d'un Objet Volant Non Identifié, nous transmettons par voie intranet gendarmerie, les clichés photographiques numériques, confiés par monsieur                    à l'attention du gendarme

Fait le 30 novembre 2007 à

L'Agent de Police Judiciaire